

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lre}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 24 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.			Départs de Saumur pour Paris.		
7 heures	7 minut.	soir, Omnibus.	9 heures	50 minut.	mat. Express.
4	32	— — — Express.	11	51	— matin, Omnibus.
3	47	— — — matin, Express-Poste.	6	6	— soir, Omnibus.
9	48	— — — Omnibus.	9	44	— — — Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.			Départ de Saumur pour Tours.		
8 heures	2 minut.	matin, Omnibus.	7 heures	17 minut.	matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

La presse de Londres, aussi bien que les partis parlementaires de la Grande-Bretagne semblent pour ainsi dire épuisés par la dernière lutte qui a eu lieu à propos de la motion Cardwell. Les organes des opinions extrêmes cherchent à dissimuler la lassitude de leurs propres amis, en soulevant des débats personnels ou en s'en prenant aux chefs de l'opposition, qui auraient dû mieux diriger la campagne. Mais ces tentatives ne captivent en aucune façon la curiosité publique.

C'est ainsi que le *Morning-Advertiser*, impatient de ronger son frein, déclare que le pays est fatigué d'attendre la politique populaire de lord Palmerston, toujours annoncée et n'arrivant jamais. « Nous le disons au noble lord, par amitié, s'écrie-t-il, s'il ne fait rien ou s'il ne promet rien d'une manière certaine et irrévocable, il perd à tout jamais sa position. »

Quant au *Daily-News*, il tourne son attention du côté du vote au scrutin. « Beaucoup de partisans du vote au scrutin, dit-il, pensaient que le vote sur la motion Cardwell entraînerait la dissolution du parlement et que la motion fixée au 8 juin ne serait pas développée. Ce qui s'est passé vendredi soir a écarté l'obstacle qui s'opposait à ce que M. Berkeley saisît la chambre de cette mesure. Le comité de la société du vote au scrutin nous prie de déclarer que celle-ci espère que ses amis dans les provinces s'empresseront de se mettre en communication avec les membres du parlement de leurs localités respectives, les priant en grâce d'être présents à la séance du 8 juin, afin qu'il y ait le plus de monde possible lors du vote sur la motion. »

Mais, toutes ces insinuations, destinées à réchauffer les esprits, ainsi que nous venons de le dire sont considérées comme vaines. L'administration torie paraît donc devoir, jusqu'à nouvel ordre, rester maîtresse du terrain pour un assez long terme. Déjà, le *Morning-Herald*, joyeux de la situation que nous indiquons, prend hardiment l'attitude du triomphe, et, secondé par le *The Press*, organe de M. Disraeli, rapporte que vendredi soir,

à l'issue de la séance de la chambre des communes, M. Disraeli, à la porte de Westminster-Hall, prenant une voiture, a été reconnu par la foule et salué par trois hourras. « Jamais manifestation plus sympathique, plus spontanée, dit le *Morning-Herald*, n'avait eu lieu depuis le jour où sir Robert Peel fit passer son fameux vote de manque de confiance et renversa le ministère Melbourne. »

Cette atonie durera-t-elle longtemps? nous ne le pensons pas. L'opposition parlementaire manque aujourd'hui d'aliments, et c'est là qu'il faut trouver la seule cause de son désœuvrement et de son mutisme. Les spéculateurs anglais pensent ainsi, nous dit-on, et en attendant de nouveaux orages qui ne peuvent manquer de poindre à l'horizon, profitent de l'accalmie pour rendre une nouvelle activité à leurs opérations. On sait, en effet, que les fonds anglais ont fermé en hausse samedi, et, bien qu'une réaction en sens contraire ait eu lieu, dans la bourse d'aujourd'hui, il y a lieu de penser que la première amélioration sera maintenue. — Havas.

La nouvelle politique du jour est que la question du Monténégro sera réglée à Constantinople, entre la Turquie et les délégués des cinq puissances. — Havas.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Rome, 23 mai. — Le Pape a fait sa rentrée jeudi. Toute la population s'était portée à sa rencontre.

Le journal officiel dément le bruit qui avait couru de l'augmentation des fortifications de Civita-Vecchia et d'Ancone; il s'agit seulement de l'agrandissement de l'enceinte de ces deux villes.

Trieste, 24 mai. — Les nouvelles d'Alexandrie, en date du 18, disent qu'Ahmet-Pacha, héritier présomptif du trône, Keredy-Pacha et Rifaat-Pacha, ministre du commerce, ont été noyés par accident.

Lord Elgin a déclaré aux marchands de Sanghaï qu'il persisterait dans ses demandes auprès du gouvernement chinois et qu'il les soutiendrait au besoin, de nouveau, par les armes devant Pékin.

Madrid, 25 mai. — S. M. la Reine d'Espagne est

arrivée à Albacète, hier, avec le Roi et M. le marquis de Turgot, ambassadeur de France. Leurs Majestés sont accompagnées d'une suite nombreuse.

La Reine a été reçue par les populations au milieu des acclamations enthousiastes. — Havas.

Une dépêche télégraphique d'Alexandrie, que nous trouvons aujourd'hui dans les journaux de Londres d'hier, confirme la nouvelle de la délivrance d'Azimghur, le 15 avril, par sir Edward Lugard, et ajoute les faits suivants :

« On a reçu de Cawnpore la nouvelle que le rajah rebelle de Mynpoor, était arrivé à Ourgas avec quelques troupes. On croit toujours que les rebelles ont l'intention de tenir à Calpée. »

« Kooer-Singh essaie, dit-on, de gagner la province de Behar; 25.000 roupies sont offertes à celui qui le livrera. Sir Colin Campbell et son état-major ont quitté Cawpore, le 19 avril, se dirigeant par Fultyghur, vers le Rohilcund. »

« Le 14, le brigadier Walpole a attaqué le fort de Raxour, dans l'Oude; il a perdu 100 hommes, dont 4 officiers. Le fort a été évacué par l'ennemi, dans la nuit. La reine d'Oude est, dit-on, dans un fort près Khyrabad, avec trois mille hommes environ de ses partisans. »

« Le brigadier Jones a attaqué et dispersé un corps de rebelles, fort d'environ deux mille hommes, près Kuhl. Cet officier a fait subir à l'ennemi des pertes importantes et lui a pris quatre canons, sur six; un grand nombre de rebelles étaient retournés chez eux; d'autres avec deux canons, s'étaient dirigés vers Nuji-Badad. »

La même dépêche donne des nouvelles de Chine, d'après lesquelles lord Elgin et ses collègues étaient sur le point de se rendre de Shanghai à Tinsing. Les flottes alliées devaient les suivre. Le commissaire impérial était en route pour Canton. (Constitutionnel.)

Le ministre de l'intérieur et de la sûreté générale vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante, au sujet des biens immeubles appartenant aux hôpitaux, hospices et bureaux de bienfaisance et des

FEUILLETON

UNE HAINE A BORD.

DEUXIÈME PARTIE.

SOEUR AGLAË.

(Suite.)

Depuis la sortie du vaisseau-école l'*Orion*, Fargeolles, comme élève de deuxième ou de première classe, et ensuite comme enseigne, avait toujours eu le pas sur Renaud par rang d'ancienneté. Partout où ils s'étaient rencontrés ensemble, Fargeolles avait hiérarchiquement été au-dessus de Jules.

Mais la brillante conduite de ce dernier à l'affaire des Allemands de Rio-de-Janeiro obtenait enfin sa récompense. Sur la demande réitérée du comte de Bellegrave, il venait d'être promu au grade supérieur.

Fargeolles restait simple enseigne. Or, la mort de M. Labranche laissait vacante à bord une place de lieutenant vaisseau :

— Je vous félicite, Monsieur, poursuivit le commandant, de cette nomination, qui vous appelle à la lieutenance en pied du navire. Faites assembler l'équipage immédiatement. Monsieur Fargeolles, restez s'il vous plaît.

Jules salua et sortit. On ne tarda pas à entendre battre le rappel. Fargeolles s'était fait une contenance impassible et attendait que M. de Kergal reprit la parole.

— Je conçois, Monsieur, dit enfin le capitaine de la *Sévère*, que votre position à bord soit désormais pénible, par suite de l'avancement inattendu de votre collègue; cependant, je tiens à vous et je serais désolé que vous voulussiez débarquer.

— Je n'en ai pas eu l'idée, Commandant, répliqua Fargeolles avec calme. M. Renaud devient mon chef, je saurai lui obéir.

— Très-bien, Monsieur, j'aime à vous trouver dans des sentiments de modération qui vous font honneur et dont vous m'avez déjà donné une preuve aujourd'hui même; c'est pourquoi je veux vous déclarer que je ferai aussi tout ce qui dépendra de moi pour adoucir votre situation.

Un étrange sourire crispa les lèvres de l'enseigne. Il comptait se faire une arme de l'intérêt marqué que lui témoignait M. de Kergal.

— Je vous remercie, Commandant : dit-il; et je vous le répète, je ferai tous mes efforts pour rester digne de servir sous vos ordres.

Le capitaine de frégate monta sur le pont; l'enseigne de vaisseau le suivit.

L'équipage était assemblé sur deux rangs.

— C'est sans doute quelque invention de *Vent-de-*

Bout, il s'agit de quelque punition, de quelque mise en jugement, pensaient les matelots.

— Un ban ! dit le capitaine.

Le tambour battit un ban, que suivit le plus profond et le plus triste silence.

— Au nom du Roi ! reprit M. de Kergal en se découvrant, l'équipage de la *Sévère* reconnaîtra désormais, en qualité d'officier en second, M. Jules Renaud, promu au grade lieutenant de vaisseau par ordonnance royale du 1^{er} juillet 1853, et lui obéira en tout ce qui concerne le service de Sa Majesté.

Au commencement de la proclamation, les matelots écoutaient avec une résignation morne, ils s'attendaient au nom de Fargeolles, — mais quand celui de Jules Renaud fut prononcé, un murmure de joie se fit entendre, — tous les cœurs se dilataient. — Dès que les rangs furent rompus, une bruyante allégresse éclata sur les passants. On se serrait les mains, on s'embrassait, on riait, il semblait qu'on venait d'échapper à un danger de mort.

Fargeolles fit bonne contenance, mais il voyait tout; la satisfaction générale des matelots l'exaspérait. Une sourde fureur fermentait dans son âme. La jalousie s'y associait désormais à la haine, il ne cédait plus seulement à ses mauvais instincts, il désirait plus vivement que jamais se venger d'un rival doublement heureux.

M. de Kergal avait adouci par d'affectueuses paroles la nouvelle de la mutation impromptue. Malgré cela,

avantages de la conversion de ces biens en rentes sur l'Etat :

« Monsieur le préfet, les biens immobiliers appartenant aux établissements de bienfaisance sont loin, vous ne l'ignorez pas, de donner un revenu proportionné à leur valeur vénale. D'après les dernières statistiques, ce revenu ne dépasse pas, en moyenne 2 1/2 %, et il est même probable que, si l'on en avait toujours dégagé les charges inhérentes à la propriété, il se fût trouvé réduit à moins de 2 %. C'est là un résultat d'autant plus déplorable, que, d'une part, la valeur capitale de ces immeubles est d'au moins 500 millions, et que, d'autre part, malgré l'importance de cette dotation, les établissements charitables sont généralement dans l'impuissance d'assister tous les nécessiteux qui ont besoin de leur secours.

« Il importe, Monsieur le préfet, de remédier à une pareille situation. La sollicitude de l'Empereur pour les classes souffrantes fait un devoir à l'administration de rechercher constamment les moyens de leur venir en aide, et le plus efficace serait évidemment celui qui élargirait pour elles l'accès des hôpitaux aux malades, des hospices aux vieillards ou aux infirmes, et qui augmenterait la quantité des secours distribués à domicile par les bureaux de bienfaisance.

« Il en est un fort simple, souvent recommandé aux commissions administratives des établissements charitables, mais auquel elles recourent peu, soit par incurie, soit par suite de certains préjugés contre les biens mobiliers. Je veux parler de la vente des propriétés foncières pour les transformer en rentes sur l'Etat. Cette opération doublerait au moins les revenus de l'assistance publique qui pourrait ainsi soulager un bien plus grand nombre de pauvres, et cet avantage ne serait pas le seul; on sait combien la gestion des immeubles entraîne de soins et de préoccupations; combien elle est sujette aux non-valeurs, exposée aux usurpations, troublée par des procès. Les administrateurs les plus zélés ne suffisent qu'imparfaitement à une pareille tâche. Si les commissions pouvaient en être affranchies par la substitution d'un revenu net et facile à percevoir au revenu incertain de la propriété foncière, elles porteraient alors toute leur attention sur le régime intérieur des établissements, trop souvent imparfait, et réaliseraient des améliorations vainement espérées jusqu'à ce jour.

« Ces résultats de la conversion sont tellement évidents que personne n'a songé à les contester. Seulement quelques esprits timorés, sans les nier, objectent que la valeur monétaire, et, par conséquent, celle des rentes sur l'Etat, décroît sans cesse, tandis que la même cause produit un effet contraire sur la valeur des immeubles, laquelle suit une progression constante. Ils font observer, en outre, qu'une certaine quantité de propriétés immobilières ont été données pour servir à des fondations charitables, dans un esprit de perpétuité qui ne paraîtrait plus avoir un gage aussi certain, si ces immeubles étaient convertis en rentes, et qu'en blessant ainsi les sentiments des fondateurs et de leurs familles, on s'exposerait à voir diminuer la source des libéralités qui alimentent le patrimoine des pauvres.

« Ces objections, spécieuses peut-être, ont depuis

longtemps été appréciées à leur juste valeur par l'administration.

« Sans doute, il serait imprudent de transformer en rentes sur l'Etat tous les biens de l'assistance publique, sans se mettre en garde contre l'amointrissement possible, dans l'avenir, de sa dotation ainsi constituée. Mais la précaution à prendre, dans ce cas, est bien connue et d'ailleurs mise en pratique tous les jours. Elle consiste à capitaliser une partie des arrérages de la rente; la proportion jugée suffisante n'est que de 10 %. Cette mesure, tout en garantissant l'avenir, procure de grands avantages actuels. Ainsi, par exemple, un immeuble donnant, à raison de 2 %, un revenu de 2,000 fr. est aliéné pour la somme de 100,000 fr., et le prix de vente est employé à l'acquisition d'une inscription de 4,284 fr. de rente 3 %, au cours de 70 fr. En capitalisant chaque année le dixième des arrérages, soit 428 fr., on obvie à l'amointrissement futur de la rente, et l'on obtient immédiatement une augmentation de 1,856 fr. de revenu, c'est-à-dire presque le double de celui que rapportait l'immeuble. La première objection ne soutient donc pas un sérieux examen.

« Quant à l'objection tirée du danger de refroidir la charité privée si l'on vendait les immeubles affectés à certaines fondations, elle n'aurait quelque poids que dans l'hypothèse où l'administration entreprendrait systématiquement et d'une manière absolue l'aliénation de toutes les propriétés foncières des hospices et des bureaux de bienfaisance. Mais telle n'est point la pensée du gouvernement. La plupart de ces propriétés ont été données sans autre condition que celle de les faire servir le plus utilement possible au soulagement des pauvres; par conséquent rien n'empêche de les convertir en rentes, pour en tirer un meilleur revenu; c'est même se conformer aux intentions tacites des bienfaiteurs. Que si, parmi les nombreux legs et donations charitables, il s'en trouve qui soient soumis à des conditions spéciales dont on ne pourrait s'écarter sans froisser de justes susceptibilités, l'administration ne commettra pas cette faute; elle est trop intéressée à ménager des sentiments louables en eux-mêmes et qui entretiennent l'esprit de charité. Mais ce seront là des exceptions trop rares pour diminuer sensiblement les résultats généraux de la conversion.

« Je vous invite donc, Monsieur le préfet, à user de toute votre influence, et, au besoin, de votre autorité, pour amener les commissions administratives des établissements de bienfaisance à voter l'aliénation des biens-fonds dont le revenu net serait notablement inférieur aux neuf-dixièmes des arrérages de la rente sur l'Etat qui pourrait être achetée avec les prix de vente de ces biens. Vous leur adresserez immédiatement des instructions où, après avoir reproduit les considérations générales qui précèdent, vous signalerez à chaque commission, suivant la situation de l'établissement qu'elle administre, les motifs particuliers qu'elle aurait de s'en inspirer, à raison de la nature des biens possédés par l'établissement ou de la modicité du revenu qu'ils procurent, ou de sa situation financière, ou enfin du défaut de proportion entre les besoins de la localité et les ressources qui peuvent y être actuellement affectées.

« J'aime à croire, Monsieur le préfet, que ces instructions seront écoutées. Les membres des com-

missions administratives sont généralement trop éclairés et trop animés de l'amour du bien public pour ne pas s'empressez de répondre aux vœux philanthropiques du gouvernement. Si quelques commissions y résistaient, sans justifier leur opposition, vous aviseriez aux moyens de vaincre leur refus de concours. Le règlement définitif de leurs budgets vous appartient, et cette attribution essentielle vous donne une action réelle, quoiqu'indirecte, sur la gestion des biens. Je n'ai pas besoin de dire qu'à l'avenir vous ne devrez, sous aucun prétexte, autoriser l'aliénation de rentes sur l'Etat, lorsque l'établissement charitable aura des immeubles susceptibles d'être vendus; vous n'autoriserez jamais non plus des acquisitions foncières, comme emploi spéculatif de sommes disponibles, à moins que ce ne soit la condition expresse d'une donation ou d'un legs fait en argent. Enfin, si une commission, par ses préjugés ou son inertie, vous plaçait dans l'alternative de provoquer sa dissolution, ou de laisser se prolonger indéfiniment une mauvaise administration des biens, vous ne devriez pas balancer à prendre le premier parti, en m'adressant des propositions formelles.

« Je dois ajouter, et je vous invite à faire connaître aux commissions administratives, que j'ai résolu, dès à présent, de ne point accorder de subventions ou secours aux établissements de bienfaisance qui, possédant des propriétés foncières, négligeraient le moyen, si naturel, d'augmenter leurs revenus ordinaires en aliénant ces propriétés. Je fais reviser en ce sens le travail de répartition du premier semestre de 1858, et beaucoup de demandes de secours seront probablement rejetées par suite de cet examen ou du moins ajournées jusqu'à ce que j'aie reçu des explications satisfaisantes.

« Le gouvernement attachant une très-grande importance à la transformation qui fait l'objet de la présente circulaire, je suivrai attentivement, Monsieur le préfet, le résultat de vos efforts dans votre département. A cet effet, vous m'adresserez, tous les trois mois, un état conforme au modèle ci-joint, indiquant : 1° le nom des établissements charitables qui auront voté la vente d'immeubles pour en employer le produit en achat de rentes sur l'Etat; 2° la nature, la contenance, l'évaluation et le prix de vente de ces immeubles; 3° le montant de la rente acquise et le taux du cours de la Bourse auquel elle aura été achetée; 4° enfin, dans une colonne spéciale, l'étendue et la valeur des biens-fonds restant à l'établissement et susceptibles d'être aliénés. Votre premier envoi devra me parvenir le 8 octobre prochain, au plus tard. Vous veillerez avec soin à ce que les états subséquents me soient adressés régulièrement dans les premiers huit jours de chaque trimestre, quand bien même vous n'auriez à constater aucune aliénation nouvelle, mais alors vous expliquerez, dans la colonne d'observations, les causes de ce résultat négatif.

« Je n'ai pas à craindre qu'aucune précipitation regrettable soit apportée dans l'exécution de la mesure dont il s'agit; votre prudence et celle des commissions administratives me rassurent à cet égard. Mais je crois devoir vous recommander d'y apporter l'esprit de persévérance sans lequel les projets les plus utiles risquent d'avorter. Je compte donc, Monsieur le préfet, sur vos efforts soutenus pour

Fargeolles était hors de lui. Il ne pouvait songer sans rage à la cause première de l'avancement de Jules.

— Il m'a volé mon epaulette!.... et il devient mon chef... murmura-t-il. A bord de la *Victorieuse* c'était à moi qu'appartenait le commandement du peloton de débarquement; il a pris mon poste, c'est à mon détriment qu'il est avancé! Et il songe à m'opprimer sans doute!... Il ne sait pas à qui il a affaire.

Une circonstance fort naturelle accrut encore l'irritation de l'enseigne. Pour inaugurer sa lieutenance, Jules demanda de lever toutes les punitions de l'équipage. En faisant cette requête, il ignorait combien, dans l'espace de quelques heures, la sévérité de son prédécesseur s'était exercée; le commandant, qui l'ignorait de même, accéda sans difficulté à son désir. Il fit grâce. On devine ce qu'éprouva Fargeolles en voyant tant de tortures lui échapper à la fois. Il regarda l'indulgence de Jules Renaud comme un outrage direct.

L'heure du diner de l'état-major sonna; on se mit à table. La révolution qui venait de s'opérer à bord occupait tous les esprits, mais nul n'osait en parler. On n'échangea que des paroles insignifiantes.

Cependant l'équipage ne se lassait pas de joie. Un mouvement extraordinaire avait lieu sur l'avant du grand mat. Le fifre et le tambor se paraient de rubans, le père Gaussard aiguillait sa facoude, des groupes se formaient, se séparaient et se reformaient plus loin. Papillon s'y

montrait par intervalles. Enfin il vint annoncer que le café était servi sur la table de l'état-major.

— Il est temps, matelots, s'écria Gaussard d'un ton de maître des cérémonies. Chacun à son poste! en rang les caïmans! fifre, pare-nous un air de guimbarde!

L'équipage, formé en bataillon serré, précéda de ses deux instrumentistes et de Gaussard, qui devait remplir les fonctions d'orateur, se dirigea vers l'arrière. Aussitôt commença l'aubade, le tambour battit avec frénésie la diane et ses mille roulements; tous les airs joyeux du réveille-matin se succédèrent sur le fifre, jusqu'au moment où les convives, arrachés de table par ce concert inattendu, montèrent sur le pont. Quand Jules parut, le cri de: Vive le lieutenant fut poussé avec enthousiasme par les deux cents matelots de la corvette. Gaussard prit la parole, et, dans un discours fleuri et coloré par toutes les expressions pittoresques du métier, il harangua l'officier, lui témoigna la part que l'équipage prenait à son avancement, protesta du zèle de tous pour la bonne tenue du bâtiment, loua le ministre et dit du bien du roi.

Le commandant de Kergal n'était pas homme à s'opposer à une démarche qui est passée dans les coutumes de bord. C'est pour les fifres et les tambours l'occasion d'une bonne aubaine, pour les matelots une sorte de fête, et si le héros du jour connaît les convenances, une double ration de vin est distribuée à ses frais. Jules n'eut garde de manquer à la tradition. Il était ému des franchises

félicitations des marins. Il espérait que l'autorité dont il se trouvait investi élèverait une barrière entre lui et Fargeolles, et qu'il pourrait, grâce à une conduite à la fois ferme, juste et modérée, parer à tous les coups de son subalterne; enfin, le souvenir d'Antonine, dont ce nouveau grade le rapprochait encore, complétait un bonheur si imprévu.

Fargeolles, assis sur la dunette, examinait ces joyeuses scènes d'un œil farouche; il combinait déjà un plan d'attaques fondé sur les bonnes dispositions du commandant à son égard.

— Vous êtes lieutenant de vaisseau, Monsieur, pensait-il, et moi, je ne suis qu'enseigne, très-bien!... Soit!... Mais vous espérez m'échapper désormais... Non, non, mon beau lieutenant, non!... A terre comme à bord, vous en verrez de grises, je vous le garantis!... Quoi! vous m'auriez battu, blessé, dégomme, remplacé, molesté, et moi je serais encore votre très-humble serviteur.... Doucement!... nous ne sommes plus à bord de la *Victorieuse*.

Le commissaire revenant à la charge s'approcha de Fargeolles :

— J'ai placé sur votre bureau, dit-il, le paquet du lieutenant Labranche.

— Bien!... très-bien! mon ami, répondit l'enseigne; — mais, au fait, ajouta-t-il amèrement, j'ai le temps à cette heure, descendons.

accomplir cette œuvre de transformation de la dotation immobilière de l'assistance publique. La part que vous y prendrez sera mise sous les yeux de l'Empereur, et je sais d'avance que Sa Majesté remarquera avec satisfaction ceux de MM. les préfets qui auront le plus contribué au succès d'une mesure dont le but est de soulager plus efficacement les malheureux.

» Vous voudrez bien m'accuser réception de la présente, dès qu'elle vous sera parvenue.

» Recevez, etc. »

FAITS DIVERS.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* : LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice sont partis dimanche, à trois heures, pour leur palais de Fontainebleau, avec S. M. la Reine des Pays-Bas, S. A. R. le Prince de Wurtemberg et S. A. I. le Prince impérial.

LL. AA. II. le prince Napoléon et la princesse Mathilde, S. A. R. le prince Alexandre des Pays-Bas, S. A. le prince Nicolas de Nassau, et S. A. le prince Joachim Murat accompagnent Leurs Majestés.

Un grand nombre de personnes de distinction, parmi lesquelles on remarque M^{me} la comtesse de Montijo, l'ambassadeur et l'ambassadrice d'Angleterre, les ministres des Pays-Bas et de Wurtemberg, et plusieurs des ministres de l'Empereur ont été invités, à cette occasion, à passer quelque temps au palais de Fontainebleau.

Leurs Majestés sont arrivées à Fontainebleau à quatre heures et demie, et ont été reçues à la gare du chemin de fer, ainsi que leurs augustes hôtes, par les autorités civiles et militaires. Les acclamations les plus enthousiastes ont éclaté partout sur leur passage.

— On lit dans le *Journal d'Agriculture pratique* : D'expériences récentes faites en Allemagne, à Mockern, sur les vaches laitières, il résulte les faits suivants qui intéressent tous les agriculteurs français.

1^o Le rendement en lait a atteint son maximum quand la ration alimentaire des animaux, exprimée en foin, représentait 1/30 au poids vif.

2^o Chaque kilogramme de foin produit journalièrement 250 à 500 grammes de lait.

3^o Les différentes substances alimentaires sont subies à la production du lait des oscillations plus ou moins sensibles.

4^o Il est essentiel, si l'on veut obtenir de bons résultats, de faire entrer dans la composition de la ration d'hiver une certaine quantité d'aliments qui possèdent une haute valeur nutritive avec un petit volume, tels que : grains concassés, son, tourteaux. Une livre de tourteau ne peut être remplacée par deux livres de foin. La dose de tourteau peut être portée jusqu'à 934 grammes par jour, sans que le beurre ou le lait contractent de mauvais goût, surtout si les pommes de terre, les raves, les carottes, la paille ou d'autres substances non azotées entrent pour une large proportion dans la ration alimentaire.

5^o Ce n'est qu'à une température uniforme comprise entre 8 et 10 degrés Reaumur, qu'on peut ju-

ger de la qualité du lait d'après sa teneur en crème. 1 % de crème correspond à 1/4 % de beurre; ainsi, 14 % de crème égalent 3 1/2 % de beurre.

6^o Le lait se forme régulièrement et à périodes égales, aussi bien pendant le jour que pendant la nuit. Par un séjour prolongé du lait dans les mamelles, la quantité s'accroît, mais la qualité ou du moins la teneur en beurre diminue.

7^o En forçant progressivement la dose journalière de sel, on n'a pas sensiblement augmenté le rendement en lait, mais on a pu constater une certaine amélioration dans l'état général des animaux.

8^o Des oscillations de température comprises entre 2 et 5 degrés Reaumur n'ont exercé aucune influence sur la production du lait.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Un arrêté de M. le préfet fixe le nombre des conseillers généraux et d'arrondissement à élire les 12 et 13 juin prochain.

Le canton de Saumur nord-ouest élira un conseiller général et un conseiller d'arrondissement.

Le canton de Vihiers, un conseiller général.

Le canton de Saumur sud, deux conseillers d'arrondissement.

Les cantons de Gennes et Doué chacun un conseiller d'arrondissement.

Nous lisons dans le *Moniteur* du 22 mai :

« Par décret impérial en date du 22 mai, rendu sur la proposition des ministres de la marine et des colonies et de l'instruction publique et des cultes, M^r Maupoint, évêque de Saint-Denis (île de la Réunion), a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur. »

Cette noble distinction est la juste récompense de l'admirable et courageuse conduite de ce digne prélat lors du terrible ouragan qui vint, en mars dernier, bouleverser le diocèse de la Réunion. Nos lecteurs doivent se rappeler les émouvants détails que nous avons insérés à ce sujet.

L'Union bretonne publie la note suivante sur une modification du service du chemin de fer.

Nous devons faire connaître une innovation heureuse et qui recevra l'approbation générale: c'est la création d'un train *Omnibus-mixte* à prix réduit, qui partira de Nantes à 9 heures 45 minutes du soir, pour aller à Tours se sonder au n^o 2, qui arrivera à Paris à 2 heures 50 minutes du soir. Ce train desservira seulement les stations suivantes : Ancenis, Chalonnes, Angers, la Menitrie, Saumur, Port-Boulet et Langeais. De Tours à Paris, il desservira toutes les stations. Entre Nantes et Tours, le train ne sera composée que de voitures de première et de deuxième classes; mais le prix de la première classe sera abaissé au prix de la deuxième, et celui de la deuxième classe au prix de la troisième classe.

Ceci est une grande amélioration, surtout pour les petites bourses. Dans l'état présent, il est impossible, après une heure du soir, d'aller au-delà d'Angers, à moins de payer première classe, et il faut attendre forcément au lendemain matin. Avec

ce nouveau train, on pourra partir à 7 heures du soir de Saint-Nazaire, et à 9 heures 45 minutes de Nantes pour toutes les stations du réseau d'Orléans et par conséquent pour toute la France. Il n'est pas besoin de faire ressortir l'importance de cette amélioration, et nous sommes sûrs d'être l'interprète de toute notre population, en remerciant la Compagnie de cette utile création.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. CODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Marseille, 25 mai. — Les nouvelles d'Alexandrie, du 16 mai, en rapportant la mort d'Ahmed-Pacha, héritier présomptif, ajoutent que ce prince a été noyé avec vingt personnes de sa suite, en traversant le Nil. Le prince Halim a seul été sauvé.

Turin, 25 mai. — Le roi a assisté hier à la fête de l'inauguration du chemin de fer d'Acqui. La population l'a reçu avec enthousiasme. Sa Majesté a visité aujourd'hui les fortifications d'Alexandrie.

La loi de l'emprunt de 40 millions n'est pas encore votée, la Chambre ayant décidé que, pendant les fêtes d'Acqui, beaucoup de membres devant être absents, la continuation de la discussion serait ajournée pendant 3 jours.

Londres, 26 mai. — D'après les nouvelles de Malte, du 24 mai, l'*Algésiras* et l'*Eylau* avaient quitté Corfon, le 19, pour entrer dans l'Adriatique. (Extrait du *Times*.) — Havas.

A Monsieur le Rédacteur de l'*Echo Saumurois*,
Monsieur,

Comme mandataire de M. Bodin-Marquet, sinistré le 10 courant, sur la commune de Saint-Clément, assuré à la compagnie l'*Urbaine*,

J'ai l'honneur de vous prier de faire connaître au public, que les procès-verbaux de sinistre étant clos le 19 de ce mois, les fonds, sans réduction, lui ont été comptés le 24 dudit.

Veillez donner publication à cet acte d'exactitude et me croire votre très-dévoilé.

Le Mandataire,
Ch. PASQUIER.

Les Rosiers, le 24 mai 1858.

LES PASTILLES ET LA POUDRE DU D^r BELLOC, qui sont si efficaces contre les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins, la constipation et les mauvaises digestions, ne se délivrent qu'avec l'extrait du rapport approuvé par l'Académie impériale de médecine de Paris, le 27 décembre 1840. Chaque préparation est accompagnée d'une instruction. On les trouve chez tous les pharmaciens dépositaires de la *Poudre purgative de Rogé*. (163)

BOURSE DU 25 MAI.

5 p. 0/0 baisse 10 cent. — Ferme à 69 60

4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 93 30

BOURSE DU 26 MAI.

5 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 69 70.

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Ferme à 93 25.

P. CODET, propriétaire-gérant.

Il se renferma dans sa cellule, alluma sa lampe et jeta les yeux sur l'adresse écrite d'une main tremblante par le vieil officier :

« A Monsieur Emile Fargeolles, enseigne de vaisseau. »

— Enseigne de vaisseau ! murmura-t-il en songeant à Jules. Ce titre me fait l'effet d'une dérision ! Je ne sais pourquoi aussi les papiers de M. Labranche, que je traitais de rêveries ce matin, m'épouvantent maintenant. Serait-ce quelques nouvelles disgrâces !... Bah !... lisons toujours.

« En cas de mort du destinataire, le présent paquet sera remis à M. de Kergal ou à son défaut à l'officier qui commanderait la corvette la *Sévère*. »

— Quel luxe de précautions ! dit Fargeolles en rompant le cachet.

La dernière enveloppe adjurait le commandant de Kergal ou toute autre personne. — Emile Fargeolles excepté, — entre les mains de laquelle tomberait le manuscrit, de le brûler sans l'ouvrir et sans réserver la moindre parcelle.

L'enseigne déchira enfin avec impatience la couverture du pli mystérieux, et lut ce qui suit.

VII. — LES CONFESSIONS DU LIEUTENANT.

« Au large de Bourbon, le 16 novembre 1837.

» Nous avons appareillé hier, je ne vous reverrai plus.

Notre entrevue à l'habitation la Rizière m'a frappé de mort, je le sens ; c'est pourquoi je rassemble mes forces épuisées. Je veux vous écrire l'histoire d'une vie torturée par les remords. Puisse-t-elle être pour vous d'un exemple salutaire ! »

Les traits d'Emile Fargeolles n'exprimèrent que de l'étonnement après la lecture de ce préambule.

— Quelle influence ait-je eue sur les destinées de M. Labranche, pensait-il. En quoi notre dernière conversation a-t-elle pu l'affliger ?... J'ai été sec et un peu dur, mais poli : je lui ai formellement déclaré qu'il eût désormais à ne plus se mêler de mes affaires ; chose assez naturelle, corbleu !... Depuis quinze ans bientôt il m'obsédait... Au fond, qu'avais-je de commun avec lui ? Cet homme était monomane. Il a jugé nécessaire de m'adresser un sermon en mourant ; — voyons, pour la curiosité du fait.

« Je suis né à Brest, en 1778, et n'ai jamais connu ma famille ; tout ce que j'en ai su, c'est que mon père était un matelot mort en cours de campagne, et ma mère une femme de la dernière classe du peuple, et qui partit à la suite d'un régiment, en m'abandonnant à la charité publique.

» Je fus recueilli par des ouvriers de l'arsenal jusqu'à l'âge de huit ou neuf ans. Dès qu'on me jugea en état de gagner ma vie, on me lâcha dans la rue. Je vécus sur

les quais, à l'aventure, et finis par m'embarquer comme mousse.

» J'étais sans foi ni loi, ne sachant rien, ne croyant à rien, mais intelligent et intrépide. Le patron qui m'avait enrôlé sur la barque m'apprit à lire et à écrire tant bien que mal.

» En 1793, je me fis corsaire. C'est une triste école pour un enfant qui n'avait reçu aucun principe ; je devins le plus exécrationnel bandit du monde.

» J'avais, du reste, une réputation de bravoure qui me valut l'estime de mes armateurs : il me nommèrent sous-lieutenant d'un brig armé en course, qui fit, en moins d'un an, pour plusieurs millions de prises.

» Ma part fut de trois cent mille francs.

» J'étais assez riche pour avoir de l'ambition ; j'abandonnai provisoirement le métier et retournai à Brest, afin d'étudier et de pouvoir être nommé capitaine-corsaire.

» Je m'étais magnifiquement logé et meublé dans une maison habitée par une honnête famille de petits marchands. Leur fille me plut. J'étais habitué aux amours faciles, j'essayai de la séduire, elle résista. Irrité d'un tel obstacle, je la demandai en mariage, plus par caprice que par amour. Ses parents, flattés de ma recherche, éblouis par mes prodigalités, me l'accordèrent.

(La suite au prochain numéro.)

Etudes de M^{es} LE BLAYE et TOUCHALEAUME, notaires à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE.

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le 6 mai 1858, entre :

Le sieur François Gasnault, cultivateur, demeurant à Champigny, commune de Souzay,

D'une part ;
Le sieur Joseph Trudeau-Bontemps, voiturier, demeurant à Saumur, Grand'Rue,

La dame Marie-Perrine Gasnault, veuve en premier mariage du sieur Antoine Limonier, épouse séparée de corps et de biens dudit sieur Joseph Trudeau-Bontemps, propriétaire, demeurant à Champigny, commune de Souzay ;

Et la dame Marie-Limonier, épouse séparée de biens du sieur Martial Thibault, propriétaire, demeurant à Champigny, commune de Souzay,

Tous d'autre part,
Il sera procédé, par le ministère de M^{es} LE BLAYE et TOUCHALEAUME, notaires à Saumur,

Le dimanche 30 mai 1858, à midi, en la demeure de la dame Trudeau-Bontemps, au village de Champigny, dite commune de Souzay,

A la vente aux enchères des meubles, effets et objets mobiliers, literie, linge, vin, cheval et bestiaux, dépendant de la communauté qui a existé entre le sieur François Gasnault et la dame Joséphine Trudeau, son épouse, décédée le 27 décembre 1857.

On paiera comptant, plus cinq centimes par franc. (277)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON,

Rue de la Visitation, n^o 6.

MAISON,

Rue de la Visitation, n^o 8.

MAISON,

Rue des Capucins, n^o 50.

S'adresser audit notaire. (63)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

2,000 FRANCS

A donner à rente viagère.

S'adresser audit notaire. (244)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE,

Un hectare trente-sept ares de terre labourable,

Affiliée de rangées de vigne,
Au Clos-Bonnet, commune de Saumur.
S'adresser audit notaire. (62)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

On demande un CLERC. (242)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 13 juin 1858, à midi, en l'étude de M^e TOUCHALEAUME,

UNE MAISON,

Sise à Saumur, rue Brault, n^{os} 3 et 5, occupée en partie par M. Esnault.

Cette maison consiste en trois chambres et une boutique au rez-de-chaussée, cour et jardin.

Cinq chambres au premier, greniers au-dessus.

S'adresser, pour tous renseignements, audit notaire. (270)

MAISON

Située rue Beaurepaire,

Anciennement occupée par M^{me} veuve Callouard,

A VENDRE OU A LOUER,

PRÉSENTEMENT

S'adresser à M^{me} veuve de FOSLETHEULLE, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (236)

A VENDRE OU A LOUER

Une MAISON au Pont-Fouchard.

S'adresser à M^{me} V^e TESSIÉ BOUTET.

L'EAU

ET LA POMMADE ARCHELAIS

Est sans contredit la seule découverte qui, par ses nombreux succès, est reconnue infaillible jusqu'à ce jour, pour la régénération de la chevelure et sa conservation.

Consultation de l'INVENTEUR, de une heure à trois heures, HOTEL de FRANCE, où il sera tous les jours.

Seul dépôt, à Saumur, chez M. BAZEAU, coiffeur. (255)

PORTION DE MAISON

Située rue du Petit-Maure, près la Caisse d'épargne

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine.

On fera tous les changements désirables.

S'adresser à M. LEROY, même rue.

A LOUER

présentement,

DEUXIÈME ETAGE,

Quai de Limoges, n^o 157.

S'adresser à M. SARTORIS. (245)

Changement de domicile.

L'étude de M^e BEAUREPAIRE, successeur de M. Jahan est transférée rue Cendrière, n^o 8. (226)

AVIS.

M^{me} GUICHARD a l'honneur de rappeler aux dames que son atelier de corsetière est toujours situé place du Marché-Noir, 5, à Saumur. Exerçant depuis longtemps cette profession, elle se trouve en position de faire, aussi bien que possible, et à des prix modérés, tout ce qui se rattache à cette partie de la toilette des dames.

LEBIGRE-DUQUESNE FRÈRES, ÉDITEURS, 16, rue Hautefeuille, Paris.

LES

CONSPIRATEURS

EN ANGLETERRE.

Etude historique.

PAR M. CH. DE BUSSY,

Auteur des *Régicides*; de l'*Encyclopédie universelle*; etc.

Un joli volume grand in-18 de 360 pages.

PRIX : 2 FRANCS.

PROSPECTUS.

Ce livre contient de curieuses révélations sur les *Sociétés secrètes* dont le siège est à Londres; sur leurs *chefs* et *affiliés*.

Il intéresse **TOUT LE MONDE**, puisqu'il dévoile les affreux complots qui se sont tramés contre l'Europe, contre son repos et son bien-être, depuis 1848 jusqu'en 1858.

C'est une histoire curieuse de *dix années de crimes*; histoire qu'il importe à *tous les bons citoyens* de connaître dans ses plus minutieux détails.

L'auteur y dévoile les menées, les intrigues, les mystères de ce monde à part des *CONSPIRATEURS* qui, de Londres, fomentent des conjurations implacables et sanguinaires, et se placent à l'ombre du *droit d'asile*, en dehors de toutes les lois divines et humaines.

SOMMAIRE DE L'OUVRAGE.

Les *Sociétés secrètes*. — Leurs programmes, leurs proclamations, leurs libelles, leurs provocations, leurs *mots d'ordre*. — Mazzini, Ledru-Rollin, Kosuth, Ruge, Darrast. — Les assassins politiques. — Séances de la *Taverne des Francs-Maçons*. — Les journaux anglais. — Les réfugiés de Londres et leurs menées en Europe. — La *Némésis*. — Les *Montagnards*. — Proudhon, Greppo, Canssidière, Joigneaux, Marc-Dofraisse, Madier de Montjau, Louis Blanc, Fergus O'Connor, Cobden, Victor Considérant, Nadand. — Les ouvriers anglais. — Manifestes des *Conspirateurs*. — Le *Comité d'agitation*. — Barthélémy, Cournot. — La *Paternelle*, la *Société-Mère*. — Delescluse, Saffi, Quadrio, Agostini, Giovanni, Ricciardi. — Félix Pyat. — Les assassins Kelsch, Galli, Rossi, Magen, Carpeza, Pianori, Tibaldi, Grilli, Borlotti, Piéri, Orsini, Gomez, de Rudio, *Bernard le clubiste*. — LA VIE POLITIQUE DE NAPOLÉON III. — Conclusion. — Notes: Pièces justificatives, Documents historiques.

NOTA. — Pour recevoir l'ouvrage IMMÉDIATEMENT et FRANCO, il suffit d'envoyer 2 francs 40 centimes en timbres-poste.

(ÉCRIRE FRANCO.)

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

Les Sociétés en commandite — les Fripons et leurs Dupes — les Faiseurs et les Gogos — les Fondateurs, Administrateurs, Directeurs et Gérants — Honnêtes gens fourvoyés et compromis dans ces affaires — Majorités artificielles, comptes rendus sophistiqués, bénéfices illusaires — Ruses, faux-fuyants et autres manœuvres employées pour se soustraire aux vérifications, refuser les explications et les communications des livres; en un mot, tous les côtés comiques ou malhonnêtes des mœurs commerciales de notre temps vont être représentés dans une grande série de caricatures que les auteurs, MM. MARCELLIN et PHILIPON, publient dans le *Journal amusant (Journal pour rire)*. Pour avoir la collection complète de cette série de caricatures, il faut s'abonner du 1^{er} avril. On se souvient que le *Journal amusant* donne GRATIS à tous ses abonnés le MUSEE FRANÇAIS, en sorte que l'on reçoit deux journaux pour le prix d'un seul. — Un an 47 fr. — Six mois 10 fr. — Trois mois 5 fr. — Adresser un bon de poste à M. PHILIPON fils, 20, rue Bergère, à Paris.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,